

Grand Poitiers Communauté urbaine

Mission Relations aux Territoires



GRAND POITIERS

communauté urbaine

Pôle Relations aux Territoires

Porte d'entrée généraliste des communes vers Grand Poitiers

Organisation de temps d'échanges

- Comités Locaux de Territoire
- Réunion des DGS, secrétaires généraux et secrétaires de mairie
- Permanences / Séminaires des élus / Congrès

Fonds de concours

- Fonds de Concours Solidarité
- Fonds d'Initiative Communale
- Fonds de Projet de Territoire

Mutualisation

- Mise en place de mutualisations (des moyens humains et matériels)
- Facilitation des conventionnements avec Grand Poitiers et entre les communes

Organisation de temps d'échanges



Comité Local de Territoire :

Lieu d'échanges et d'informations, les comités locaux contribuent à l'élaboration des politiques communautaires, permettant de construire des avis pour la Conférence des maires et le Bureau communautaire.



Réunion des DGS :

Ces réunions permettent l'animation du collectif des DGS, secrétaires généraux et secrétaires de mairie, d'informer sur les actions principales de Grand Poitiers, de recueillir et d'échanger sur les projets nécessitant une articulation entre les communes et l'intercommunalité.



Permanences dans les communes:

Permettent un échange direct entre communes et services communautaires sur les projets et enjeux du territoire, prise en compte et suivi des questions/sujets posés par les élus et DGS, relevant des compétences de la Communauté urbaine



Organisation de temps d'échanges



Congrès :

Une instance qui permet de **rechercher** le consensus sur les projets communautaires stratégiques

Une instance **consultative** de co-construction des politiques publiques

La finalité ?

Échanger et débattre avant la finalisation des projets majeurs

Pour qui ?

Les membres du Bureau communautaire

Les membres de la Conférence des maires



Organisation de temps d'échanges



Séminaires des élus municipaux :

Ce sont des **temps forts** de dialogue avec l'ensemble des élus municipaux à une échelle déconcentrée

Quels objectifs ?

Améliorer la proximité et la lisibilité des politiques publiques de Grand Poitiers dans chaque territoire

Collecter l'information et les remarques

Répondre directement aux questions

Pour qui ?

Les **élus municipaux** des communes des Comités Locaux concernés



LES FONDS DE CONCOURS



Les fonds de concours

Fonds de Concours Solidarité

- Aide aux communes en difficulté financière
- Enveloppe 250 000€ en 2025

Fonds d'Initiative Communale

- Utilisation des PPI Voirie – Éclairage public pour de l'investissement sur d'autres projets

Fonds de Projet de Territoire

- Soutenir les investissements communaux
- Enveloppe 1,5 M€ d'ici à la fin du mandat



Fonds de Concours

Fonds de Concours Solidarités

↔ Une enveloppe de **250 000 €** en 2025 pour renforcer les solidarités locales

↔ Un fonds alloué aux dépenses de **fonctionnement** en 2025

↔ Versement sur **état récapitulatif** des mandats émis, avec **délibération concordante** entre Grand Poitiers et la commune

↔ **17 communes** bénéficiaires en 2025

↔ Les communes qui ne remplissent plus les 3 critères bénéficient d'un **mécanisme de garantie** : elles percevront 50 % du montant qui leur était attribué en N-1

↔ Une répartition en **€/habitants** (données N-2) dans la limite de 50 000 €/commune

3 critères :

- baisse cumulée de DGF de 2017 à 2024 supérieur à 5 % des recettes réelles de fonctionnement figurant sur le dernier compte administratif N-2 et N-1
- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de l'année N-1 supérieur à 33 %
- taux d'épargne brute inférieur à 17 % sur les 3 derniers comptes administratifs (hors cession et perception du fonds de solidarité) (N-2, N-3 et N-4)

Fonds d'Initiative Communale



Un fonds qui permet aux communes de financer des projets communaux **en prenant sur leur enveloppe PPI Voirie - Éclairage public**



Versement sur **état récapitulatif** des mandats émis, avec **délibération concordante** entre Grand Poitiers et la commune



Fonds de Concours

Fonds de Projet de Territoire

← Une enveloppe de **1,5 M€** d'ici la fin du mandat pour soutenir les investissements communaux

← **1 projet, voire plusieurs petits projets**, par commune et par mandat

← Versement sur **état récapitulatif** des mandats émis, avec **délibération concordante** entre Grand Poitiers et la commune

← **40 000 € de soutien par commune** (80 000 € si projet mutualisé avec deux communes)

← Passage des dossiers en **Conférence des maires pour avis consultatif**

← Le projet doit correspondre au moins à 1 feuille de route de la **stratégie de mandat de Grand Poitiers**

3 axes prioritaires :

Transition écologique :

sobriété foncière, recyclage foncier urbain, mobilité douce, tourisme éco-responsable et durable, rénovation énergétique, végétalisation et biodiversité, alimentation et production locale

Revitalisation centre-bourg et centre-ville :

aménagement espace public, aide au dernier commerce

Accès aux soins et services publics et marchands :

maisons de santé, équipements sportifs et culturels administratif

MUTUALISATION



Mutualisation Grand Poitiers et communes



Des moyens humains :

Mise à disposition d'agents de Grand Poitiers, lorsque les communes se retrouvent en flux tendu ou en manque de main-d'œuvre technique.



Des moyens matériels :

Mutualisation des équipements entre l'intercommunalité et les communes :

- Véhicules (conducteur Grand Poitiers, parfois obligatoire)
- Gros matériels



Mutualisation entre communes



Permet de faciliter la mutualisation de moyens matériels et humains entre les communes



Recensement du matériel mutualisable sur l'ensemble des communes de Grand Poitiers

Apport et aides juridiques et techniques sur les projets de conventions de mutualisations entre les communes

